

# Fonds de sensibilisation à l'environnement

## Rapport final

Pour chaque projet terminé, un rapport final doit être présenté au plus tard le 1<sup>er</sup> mars. Une somme correspondant à 10 % de l'aide financière ne sera versée qu'une fois que le rapport final aura été déposé et vérifié par le président. Ce dernier pourra communiquer avec le promoteur du projet pour poser des questions ou demander des justificatifs supplémentaires après la réception du rapport final. S'ils sont demandés, ces renseignements ou documents supplémentaires devront être reçus au plus tard le 15 mars.

Tous les rapports finaux doivent être reçus au plus tard le 1<sup>er</sup> mars.

Les organismes qui n'auront pas envoyé leur rapport final ne pourront pas obtenir d'autres subventions du Fonds de sensibilisation à l'environnement.

## Éléments à inclure dans le rapport final

- Budget
  - Un état de toutes les dépenses réelles du projet, indiquant et expliquant tout écart par rapport au budget présenté au départ.
  - Sur demande du gouvernement du Yukon, une copie de tous les reçus et de toutes les factures correspondant aux montants dépensés. Des vérifications aléatoires peuvent être effectuées périodiquement.
  - Une facture pour le solde restant du financement approuvé.
- Compte rendu – Résumé du déroulement du projet, y compris une évaluation de sa réussite (pas plus de 500 mots). Ce résumé peut comprendre :
  - le nombre de participants;
  - l'analytique Web;
  - la liste de distribution définitive;
  - les lettres de participants, de membres de la collectivité ou de personnes touchées par le projet;
  - l'évaluation des résultats;
- Copies du produit final ou des photos du projet.

**\*Votre accord de paiement de transfert indiquera que les dépenses admissibles sont celles comprises entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars – ce ne sont pas les dates limites de remise des rapports. Tous les rapports finaux doivent être déposés au plus tard le 1<sup>er</sup> mars.\***